



Pierre-Christophe BAGUET
Député de Boulogne-Billancourt
Vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine

QUESTION ECRITE

Thème : formation des orthophonistes

Ministère interrogé : santé, de la jeunesse et des sports

M. Pierre-Christophe Baguet souhaite interroger Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la réforme de la formation des orthophonistes. Le certificat de capacité en orthophonie est aujourd'hui délivré à l'issue de quatre années d'étude post-secondaires. Afin de s'adapter à l'évolution des sciences et techniques, d'une part, et du métier d'orthophoniste d'autre part, la Fédération Nationale des Orthophonistes demande que la formation des étudiants soit étendue à cinq ans par la création d'un master professionnel. Cette année d'étude supplémentaire permettra d'intégrer le cursus au système « LMD » (Licence Master Doctorat), comme c'est le cas dans de nombreux pays européens, et de favoriser la recherche spécifique à l'orthophonie. Il voudrait savoir quelles suites la ministre prévoit de donner à cette proposition.